

PRÉSENTATION DES CARACTÉRISTIQUES DE CE NOUVEL ÉTABLISSEMENT. Une résidence autonomie pour début 2027 à Cazals

Lundi 6 mai, la direction commune des EHPAD de Cazals et de Salviac représentée par M^{me} Sadoun et M. Tomassi a accueilli les membres du conseil municipal de Cazals dans les locaux de l'EHPAD pour leur présenter le projet de réhabilitation et l'étude de faisabilité de l'actuel EHPAD Arc en Ciel qui sera transformé en résidence autonomie. Ce fut l'occasion pour ces deux professionnels de santé de répondre à toutes les questions.

→ LVQ – Pouvez-vous rappeler à nos lecteurs en quoi consiste la différence entre un EHPAD et une résidence autonomie ?

– L'EHPAD est une structure médicalisée, alors que la résidence autonomie est destinée à des personnes âgées encore indépendantes et qui pourront cependant bénéficier d'un système de téléalarme de type présence verte en cas d'urgence médicale. Dans un EHPAD le personnel est payé directement par la structure. Dans une résidence autonomie il y a peu de salariés mais beaucoup de professionnels qui gravitent autour : infirmières libérales, kiné, aide-ménagères et aides-soignants, financés par l'APA. En semaine deux personnes assureront les fonctions de gouvernante-animatrice. La gestion administrative et les techniciens relèveront d'un service partagé entre l'EHPAD et la résidence autonomie. La nuit une infirmière d'astreinte à l'EHPAD pourra intervenir à la résidence autonomie. Deux agents qualifiés seront chargés de l'entretien et de la maintenance. Il existe déjà des résidences autonomie à Cahors, Prayssac, Puy-L'Évêque, Luzech et Gourdon.



M^{me} Sadoun et M. Tomassi n'ont pas ménagé leurs explications pour décrire la future résidence autonomie aux membres du conseil municipal de Cazals Luc Gétreau

→ Quels seront les atouts de cette nouvelle résidence autonomie ?

– Jusqu'en 2017 les deux EHPAD (Arc en Ciel de Cazals et La maison de Mélanie de Salviac) étaient confrontés à de grandes difficultés financières. En 2019 les deux établissements ont été fusionnés juridiquement avec une comptabilité commune. Le nouveau projet est géré par l'EHPAD de Salviac offrira 72 places d'hébergement permanent ou temporaire permettant par exemple un temps de répit pour un aidant, et accueillera les résidents de l'EHPAD de Cazals. Cela permettra aux chambres de l'EHPAD de Cazals d'être réhabilitées en 17 appartements de 30 à 40 mètres carrés avec kitchenette indépendante, chambre, salle d'eau privative, et accès di-

rect sur le jardin. Ces logements permettront d'accueillir aussi des couples. Les résidents pourront cuisiner dans leur espace privatif ou se faire livrer les repas par un restaurateur local. Les logements seront meublés par les occupants afin de pouvoir personnaliser leur espace privatif. Ils pourront aussi faire appel à des infirmiers libéraux, médecins ou aides-soignants de leur choix. Une salle bien-être accueillera le salon de coiffure. Une buanderie mettra à leur disposition machine à laver et sèche-linge. Le but c'est que les résidents se sentent vraiment libres dans la gestion de leur vie quotidienne. On sait que la durée moyenne de séjour en EHPAD est de 2 à 4 ans, pour une résidence autonomie cela va plutôt de dix à quinze ans.

→ LVQ – Pourquoi avoir choisi Cazals pour cette

nouvelle résidence autonomie ?

– Cazals a pour atout d'être une commune où tous les besoins pour une personne âgée autonome sont accessibles dans le centre-bourg à pied en quelques minutes et c'est loin d'être le cas de nombreux EHPAD et même des autres résidences autonomie du Lot. La faible distance entre la future résidence autonomie et la poste, la mairie, la boulangerie, la supérette, la pharmacie, la maison médicale, les commerces, les services publics ou privés facilitera la vie quotidienne des futurs résidents. Tous les logements sont en rez-de-chaussée. A l'étage un espace d'accueil avec sa propre cuisine permettra de loger des visiteurs, d'organiser un repas de famille ou de loger des soignants ou des stagiaires. L'objectif d'une telle résidence est d'aider les personnes à conserver leur auto-

nomie le plus longtemps possible et nous souhaitons faciliter tout ce que celles-ci peuvent faire par elles-mêmes. Si un résident a besoin dans la journée d'un soin plus important, il pourra bénéficier du transport de Cazals vers l'EHPAD de Salviac pour être soigné. Notre but, chaque fois que cela est possible, c'est que la résidence autonomie ou l'EHPAD puissent constituer le lieu de vie privilégié de la personne jusqu'au bout, plutôt qu'à l'hôpital. Et l'hospitalisation à domicile (HAD) pourra être mise en place.

→ LVQ – Quel sera le coût du chantier de la restructuration de l'EHPAD de Cazals en résidence autonomie ?

– Ce projet de transformation et de requalification va coûter un million d'euros. 10% seront financés par un appel à projet du département, 250 000 euros d'emprunt à taux zéro, 250 000 euros de subventions, 100 000 euros du département et 300 000 euros proviendront d'un emprunt auprès d'une banque privée.

Un nouvel EHPAD en juillet 2026 et une résidence autonomie en février 2027

→ LVQ – Quel est l'échéancier prévu ?

– En 2025 se déroulera la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre, un marché classique permettant de travailler avec des entreprises locales. Le 30 juin 2026 constituera la date limite que nous nous sommes donnés pour ouvrir le nouvel EHPAD de Salviac et procéder

au déménagement des anciens locaux. Et aussitôt après, à l'été 2026 s'ouvrira le chantier de la résidence autonomie de Cazals, soit quatre à cinq mois de travaux de requalification sur site non occupé pour permettre la réception du bâtiment en décembre 2026 et son ouverture en janvier ou février 2027. Nous savons que les demandes vont affluer avant même que nous ayons fini les travaux.

→ LVQ – Combien en coûtera-t-il aux futurs résidents de cette résidence autonomie ?

Le loyer comprendra l'eau, l'électricité et le chauffage. Les animations proposées par des associations ou des artistes seront financées par le département. Le tarif moyen pour bénéficier de cette résidence autonomie sera autour de 1100 euros par mois toutes charges comprises dont on pourra déduire l'ALS, sachant que le tarif moyen mensuel en EHPAD tourne autour de 2200 euros.

À l'issue de cette rencontre, le conseil municipal de Cazals a voté et donné son accord à l'unanimité pour que la commune se porte garante d'une partie du prêt consenti par la banque des territoires pour les travaux de requalification. Cet emprunt sera également garanti par la commune de Salviac, la communauté de communes, et le Département à hauteur de 50%. Dans le même esprit de communication et d'ouverture, M^{me} Sadoun et M. Tomassi devaient présenter l'état d'avancement du nouvel EHPAD de 72 places au conseil municipal de Salviac le 15 mai.

● Luc GÉTREAU